

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 mars 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BILINGUISME

L'ÉDUCATION—ANNONCE DE LA RECONDUCTION DU PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'annoncer qu'on a pris des dispositions avec les ministres provinciaux de l'éducation en vue de la reconduction du programme fédéral-provincial de bilinguisme dans le domaine de l'éducation. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral accordera des fonds dans le but de défrayer les provinces d'une partie de leurs dépenses supplémentaires liées aux services d'enseignement dans la langue de la minorité ainsi qu'à l'enseignement de la langue seconde, et ce, pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} avril 1974.

Vous vous souviendrez de ma lettre du 13 janvier adressée aux députés, dans laquelle j'indiquais jusqu'à quel point j'avais été impressionné et encouragé par la série d'entretiens que j'eus l'automne dernier avec les Ministres avec qui je discutai de la reconduction de ce programme. Dans cette lettre je soulignais également avec quelle résolution renouvelée les minorités francophones hors du Québec entendaient conserver leur langue et leur culture et je rappelais le désir non moins profond de nombreux Canadiens anglophones de voir s'établir des liens de coopération et de compréhension entre les deux groupes linguistiques de notre pays.

[Français]

Depuis 1970, le gouvernement fédéral aide financièrement les provinces à maintenir et à perfectionner les services d'enseignement qu'elles offrent dans la langue de la minorité officielle, et à améliorer la qualité de l'enseignement de la seconde langue officielle dans les régimes d'éducation canadiens.

Le programme poursuit un double objectif: veiller, dans la mesure du possible, à ce que les Canadiens de l'une ou l'autre langue officielle aient la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, et veiller à ce que les écoliers canadiens aient la possibilité d'étudier, comme seconde langue, l'autre langue officielle du Canada.

[Traduction]

J'ai été très heureux de constater que le Commissaire aux langues officielles partage mon optimisme à l'égard des progrès que nous avons faits vers la réalisation de ces objectifs. Dans le rapport qu'il a présenté le 21 mars, le Commissaire souligne certaines tendances importantes, notamment le désir chez les parents anglophones de voir les services d'enseignement du français améliorés et élargis.

Le Commissaire a également fait état de l'action louable du gouvernement fédéral sur le plan de la direction, et il considère que ce dernier est appelé à jouer le rôle d'un catalyseur de plus en plus efficace dans le domaine des programmes de langues. En outre, il s'est déclaré convaincu que l'apport fourni par le secrétariat d'État représente un programme qui mérite d'être repris et élargi.

Après le 1^{er} avril 1974, la majeure partie de l'aide financière fédérale continuera de prendre la forme de paiements versés aux provinces, dont le montant sera calculé en fonction du nombre d'étudiants inscrits aux programmes d'enseignement de la seconde langue et du pourcentage de temps consacré à ces activités. En outre, une contribution fédérale représentant 1.5 p. 100 du coût annuel par étudiant sera versée aux provinces au titre des frais d'administration, et son montant sera calculé en fonction du nombre total d'élèves, dans chaque province, qui font partie de la minorité linguistique.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux continuent de reconnaître qu'il est important d'appuyer les techniques nouvelles et expérimentales utilisées pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue, et le nouvel accord prévoit le maintien de programmes conjoints destinés à répondre à ces besoins à tous les niveaux du système d'éducation.

Le montant des contributions fédérales annuelles devrait se maintenir à peu près au même niveau qu'actuellement, pour la plupart des éléments du programme. Au cours des quatre dernières années, le coût moyen annuel de l'ensemble du programme s'est élevé à environ 70 millions de dollars.

Comme je l'ai mentionné en janvier dans ma lettre aux députés, c'est par le système scolaire que nous parviendrons véritablement à reconnaître la réalité bilingue de notre pays. Si nous voulons voir le bilinguisme s'implanter avec succès, c'est dans nos écoles qu'il faut en établir la base.

Je suis très satisfait du niveau de collaboration qui s'est établi avec les provinces au cours des discussions portant sur la reconduction du programme, et j'espère que cet esprit de collaboration continuera de régner pendant les cinq prochaines années.

● (1410)

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, les députés de ce côté-ci accueillent assurément avec satisfaction l'annonce du ministre. C'est un programme qui, à notre avis, mérite l'appui de tous les députés.

J'ai toujours cru que notre système d'enseignement avait un rôle primordial à jouer en appuyant sur les avantages positifs du bilinguisme, comme le ministre les a certes fait ressortir dans son exposé.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont inquiétés et s'inquiètent encore parce que les fonds affectés par Ottawa aux provinces pour l'enseignement d'une langue seconde ne sont pas toujours utilisés à cette fin. Aucun